



# Analyse comparative

Données 2020

Services d'assainissement non collectif



Février 2023

Fédération nationale des collectivités concédantes et régies



## Table des matières

|                                                                      |           |
|----------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Introduction .....</b>                                            | <b>3</b>  |
| Origines de la démarche d'analyse comparative .....                  | 3         |
| Collectivités participantes.....                                     | 4         |
| Données utilisées .....                                              | 4         |
| <b>Informations de contexte.....</b>                                 | <b>5</b>  |
| Taille du parc .....                                                 | 5         |
| Date de création des services .....                                  | 5         |
| Densité des installations sur le territoire .....                    | 6         |
| Modes de gestion .....                                               | 7         |
| Type de collectivités .....                                          | 7         |
| Participants : principales données contextuelles .....               | 8         |
| <b>Partie 1 – Activités de contrôle .....</b>                        | <b>9</b>  |
| Connaissance du parc.....                                            | 10        |
| Activité de l'année 2019.....                                        | 13        |
| <b>Partie 2 : Service aux usagers.....</b>                           | <b>16</b> |
| Délai de transmission du rapport .....                               | 17        |
| Indice de rapport à l'utilisateur à l'occasion des contrôles.....    | 18        |
| Indice de relation à l'utilisateur hors contrôles.....               | 19        |
| Réclamations .....                                                   | 20        |
| <b>Partie 3 – Organisation du service.....</b>                       | <b>21</b> |
| Personnel du SPANC .....                                             | 22        |
| Temps estimé d'un contrôle.....                                      | 23        |
| Indice de gestion des données .....                                  | 24        |
| <b>Partie 4 – Aspects financiers .....</b>                           | <b>25</b> |
| Section d'exploitation : dépenses et recettes par installation ..... | 26        |
| Section d'exploitation : dépenses et recettes par contrôle.....      | 27        |
| Montant des redevances : contrôles de bon fonctionnement.....        | 28        |
| Montant des redevances : contrôles du neuf .....                     | 29        |



# Introduction

## La démarche d'analyse comparative FNCCR

L'analyse comparative a été créée en France en 2009 par la FNCCR pour permettre aux collectivités de disposer d'un outil supplémentaire de pilotage de leurs services d'eau potable et d'assainissement collectif. De nombreuses adaptations ont été apportées au fil des années, en tenant compte des retours d'expérience et des attentes des collectivités françaises participant à cette démarche.

L'extension de l'analyse aux services d'assainissement non collectifs (SPANC) a débuté en 2019.

## L'analyse comparative des SPANC

Il s'agit de venir compléter le projet par l'intégration de ce service d'assainissement, qui concerne plus de 3 millions d'habitants en France métropolitaine.

Les services publics d'assainissement non collectif sont des services publics particuliers, marqués par une forte relation avec les usagers, puisque les agents se déplacent à leurs domiciles, et contrôlent leurs installations privées. Il en résulte de fortes attentes, et donc une performance à mesurer sur trois axes :

- Connaissance du parc et missions sanitaires et environnementales du SPANC (conformité des installations) ;
- Niveau d'accompagnement des usagers ;
- Optimisation dans l'organisation des contrôles.

En complément de l'observatoire national, qui s'attache davantage à dresser une photographie du parc des installations d'ANC, l'analyse comparative FNCCR a l'ambition de constituer un véritable outil d'appréciation de la performance et de pilotage du service.

## Données utilisées

Le présent rapport présente certaines des données recueillies pour l'exercice 2020.

A présent, il est possible, pour les collectivités ayant participé en 2019, de réaliser un suivi pluriannuel de données, et donc de suivre l'évolution des performances de leurs services sur plusieurs années et de façon contextualisée (sous réserve néanmoins des spécificités de 2020, « année Covid »). La pérennisation de la démarche permet en outre d'améliorer la précision des variables et de s'assurer de la fiabilité des données collectées.

Toutes les données ont été fournies par les collectivités, qui en sont propriétaires. Elles ont été validées par la FNCCR qui a été amenée, à ce titre, à formuler un certain nombre d'observations résumées dans le présent rapport.

Les indicateurs présentés dans l'analyse comparative sont de deux types :

- 💧 indicateurs réglementaires devant figurer dans le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif (décret et arrêté modifiés du 2 mai 2007) ;
- 💧 indicateurs complémentaires retenus par les collectivités participant à la démarche d'analyse comparative, apportant des éclairages sur certains aspects non couverts par les indicateurs réglementaires.

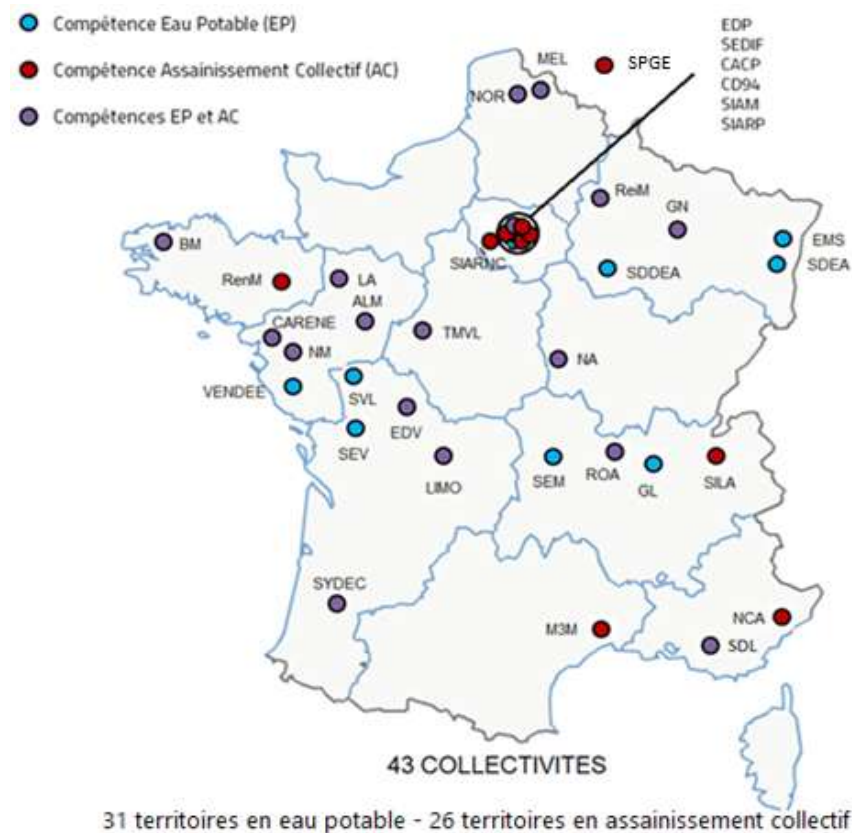


## Collectivités participantes

Cette seconde édition de l'analyse comparative des services publics d'assainissement non collectif a regroupé 10 collectivités, représentant plus de 3 millions d'habitants, et près de 130 000 installations d'ANC. Cela ne constitue pas un échantillon statistiquement représentatif des services d'assainissement non collectif français, mais donne néanmoins une image intéressante de ces services, à l'exception des plus petits.

Les caractéristiques des collectivités participantes sont en effet diverses, tant en ce qui concerne la taille (de la Métropole européenne de Lille au SDL) que la densité, l'organisation des contrôles et leur périodicité, ou encore l'appui ou non d'opérateurs privés.

|         |                                                    |
|---------|----------------------------------------------------|
| LA      | Laval Agglomération                                |
| RA      | Roannaise Agglomération                            |
| RM      | Rennes Métropole                                   |
| MGN     | Métropole du Grand Nancy                           |
| SPL EDC | SPL Eau des Collines                               |
| SDL     | Syndicat Durance-Lubéron                           |
| SDDEA   | Régie du syndicat départemental des eaux de l'Aube |
| SILA    | Syndicat d'assainissement du Lac d'Annecy          |
| Sydec   | Syndicat d'équipement des communes des Landes      |
| TMVL    | Tours Métropole Val de Loire                       |





# Informations de contexte

## Taille du parc

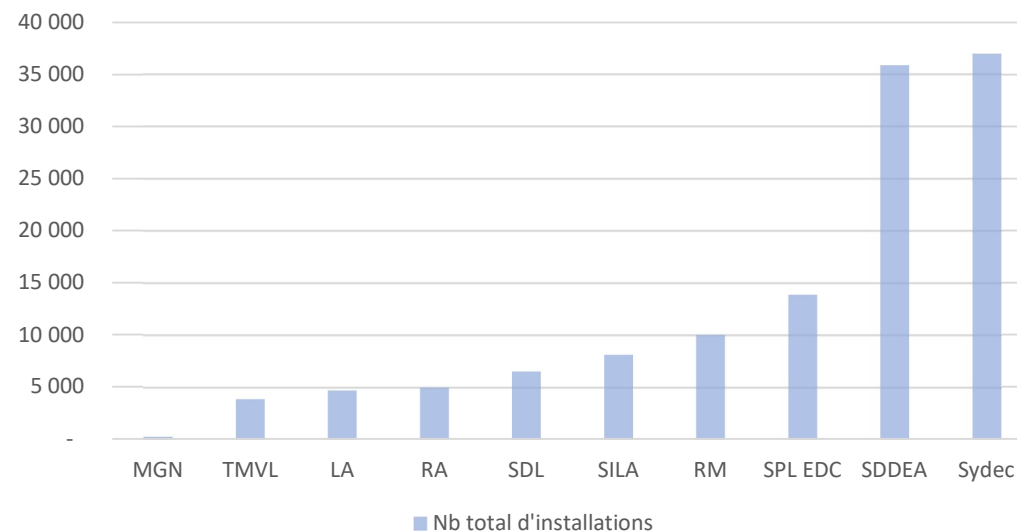
Les services participant à l'analyse gèrent un parc allant de 260 à 37 000 installations. Cette large fourchette rend difficile l'interprétation et la comparaison de certains indicateurs :

- plusieurs indicateurs sont rapportés au nombre d'installations ou de contrôles effectués annuellement ; Les ratios indicateurs sont en effet plus sensibles à de faibles écarts lorsque l'on considère un parc restreint d'installations.

- En outre, le nombre d'installations a très certainement une incidence sur le niveau de priorité et donc des moyens affectés au SPANC.

Il conviendra donc d'être particulièrement vigilant sur les indicateurs de la Métropole du Grand Nancy, qui compte très peu d'installations sur leurs territoires.

Parc des installations ANC



## Date de création des services

En application de la réglementation nationale, les SPANC devaient être constitués au plus tard en 2006.

C'est le cas pour l'ensemble des collectivités participantes, qui ont créé leurs SPANCs entre 1998 et 2006.



## Densité des installations sur le territoire

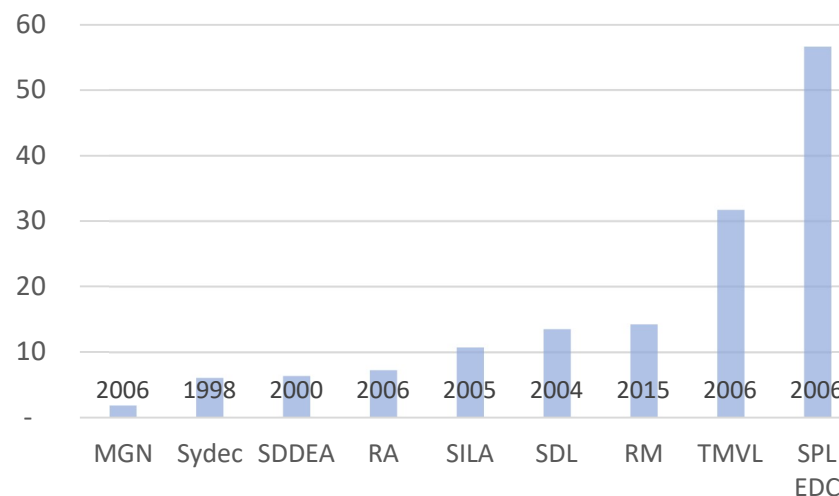
Les collectivités participantes ont une densité d'installations qui varie entre 2 installations /km<sup>2</sup> et 57 installations /km<sup>2</sup>. Cette densité a une incidence sur l'organisation du service, et notamment sur le temps de trajet des agents.

Les collectivités ayant un territoire considéré comme « mixte » pour l'analyse comparative FNCCR, avec une zone périurbaine importante, ont généralement les densités d'installations les plus importantes (proportion du territoire en ANC relativement importante, et usagers malgré tout relativement proches).

Les collectivités classées « rurales » ou « urbaines » pour l'analyse comparative FNCCR ont des densités plus faibles : territoire étalé et habitat diffus pour les collectivités rurales, territoire plus resserré mais nombre d'usagers relevant de l'ANC plus restreint pour les collectivités urbaines.

Ainsi, les groupes d'urbanisation, tels que définis dans l'analyse comparative FNCCR pour l'eau potable et l'assainissement collectif, ne semblent pas pertinents, car les caractéristiques des services ne dépendent pas des mêmes critères. Le travail et la gestion du SPANC sont a priori les mêmes en zone rurale, péri-urbaine ou urbaine, avec une influence de l'urbanisation limitée aux temps de trajets (mais le caractère « diffus » de l'habitat peut être compensé par des embouteillages moindres).

**Densité des installations ANC (nb /km<sup>2</sup>) et année de création du service**





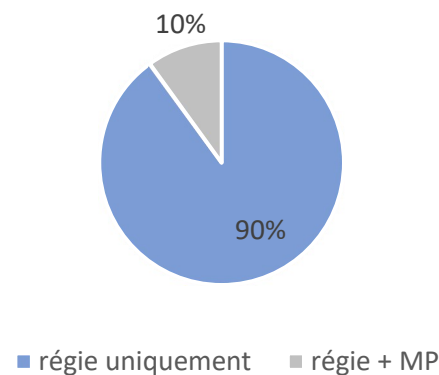
## Modes de gestion

Dans le contexte de l'exploitation, on entend par :

- « gestion publique » : l'autorité organisatrice effectue les contrôles en interne ou via un opérateur public (régie à personnalité morale ou SPL)
- « gestion privée » : l'autorité organisatrice a confié les missions de contrôles à une entité externe (via un contrat de DSP ou via un marché de prestation)
- « gestion mixte » : les missions sont réparties entre l'autorité organisatrice (ou son opérateur public) et un ou plusieurs prestataires externes sur une base géographique, fonctionnelle ou autre.

Sur les 10 collectivités ayant participé en 2020 ; toutes effectuent des contrôles en régie, 1 collectivité passe par un prestataire (marchés publics).

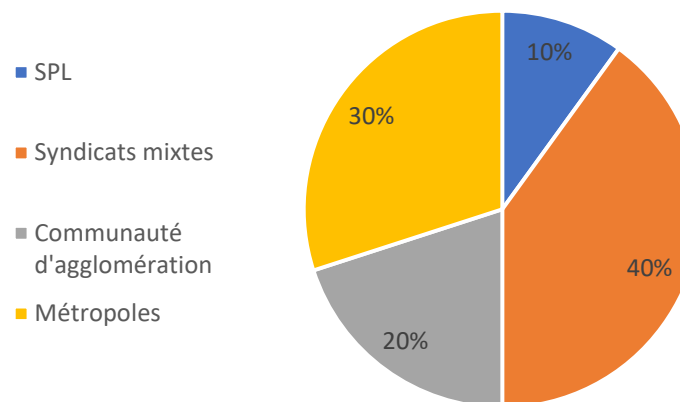
### Modes de gestion du SPANC



## Type de collectivités

Pour cette seconde édition, ont répondu à la fois des syndicats et des EPCI à fiscalité propre.

### Types de collectivités





## Participants : principales données contextuelles

| Sigle                           | RA                      | RM               | SDL                      | SDDEA                                              | LA                         |
|---------------------------------|-------------------------|------------------|--------------------------|----------------------------------------------------|----------------------------|
| Nom                             | Roannaise Agglomération | Rennes Métropole | Syndicat Durance Lubéron | Régie du syndicat départemental des eaux de l'Aube | Laval Agglomération        |
| Type de collectivité            | Syndicat mixte          | Métropole        | Syndicat mixte           | Syndicat mixte                                     | Communauté d'agglomération |
| Gestion du SPANC                | Régie                   | Régie            | Régie                    | Régie                                              | Régie + MP                 |
| Population totale Insee         | 27 5392                 | 457 416          | 44 629                   | 335 089                                            | 9 2943                     |
| Nombre de communes              | 29                      | 43               | 21                       | 407                                                | 20                         |
| Nombre d'installations          | 8 086                   | 10 000           | 6 500                    | 35800                                              | 2 986                      |
| Densité des installations d'ANC | 12                      | 14,2             | 13,4                     | 6,4                                                |                            |
| Année de création du SPANC      | 2006                    | 2015             | 2004                     | 2000                                               | /                          |

| Sigle                           | SPL EDC              | MGN         | SILA                                            | SYDEC                                         | TMVL                         |
|---------------------------------|----------------------|-------------|-------------------------------------------------|-----------------------------------------------|------------------------------|
| Nom                             | SPL Eau des Collines | Grand Nancy | Syndicat mixte d'assainissement du Lac d'Annecy | Syndicat d'équipement des communes des Landes | Tours Métropole Val de Loire |
| Type de collectivité            | SPL                  | Métropole   | Syndicat mixte                                  | Syndicat mixte                                | Métropole                    |
| Gestion du SPANC                | Régie                | Régie       | Régie                                           | Régie                                         | Régie                        |
| Population totale Insee         | /                    | 261 985     | 274 131                                         | 97 666                                        | 302 785                      |
| Nombre de communes              | 12                   | 20          | 48                                              | 119                                           | 22                           |
| Nombre d'installations          | 13 846               | 261         | 8 002                                           | 36 925                                        | 3 854                        |
| Densité des installations d'ANC | 56,6                 | 1,8         | 10,9                                            | 6                                             | 31,7                         |
| Année de création du SPANC      | 2006                 | 2006        | 2005                                            | 1998                                          | 2006                         |



## Partie 1 – Activités de contrôle

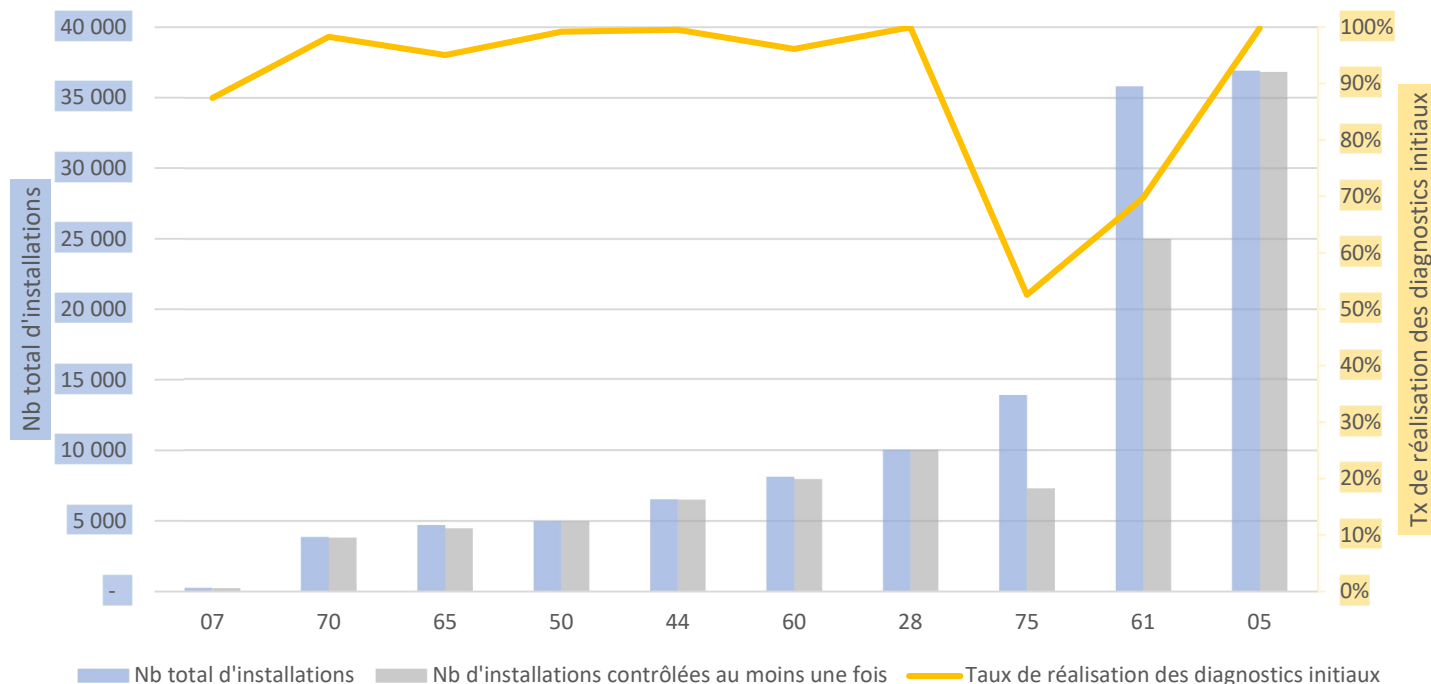
1. Connaissance du parc
2. Activité de l'année 2020



## 1. Connaissance du parc

### Taux de réalisation des diagnostics initiaux

#### Parc des installations ANC



| Taux de réalisation des diagnostics initiaux   |       |       |
|------------------------------------------------|-------|-------|
| IP.ANC1                                        | Méd.  | Moy.* |
| (10 valeurs)                                   | 97,2% | 85,4% |
| * pondérée par le nombre total d'installations |       |       |

### Éléments de définition

Indicateur FNCCR

**IP.ANC1 :** Nombre d'installations contrôlées au moins une fois par le SPANC / Parc total (connu ou estimé)

Le « parc » des installations d'ANC, connu ou estimé, correspond à l'ensemble des installations situées sur le territoire, qu'elles se

Parmi les participants à cette deuxième session, deux syndicats ruraux de grande taille représentent près de 60% des installations.

A l'inverse, un participant a un nombre d'installations très restreint, ce qui explique que certains ratios puissent s'écarter fortement des moyennes (l'impact d'un seul contrôle ou d'une seule installation sur leurs indicateurs étant mathématiquement bien plus important).

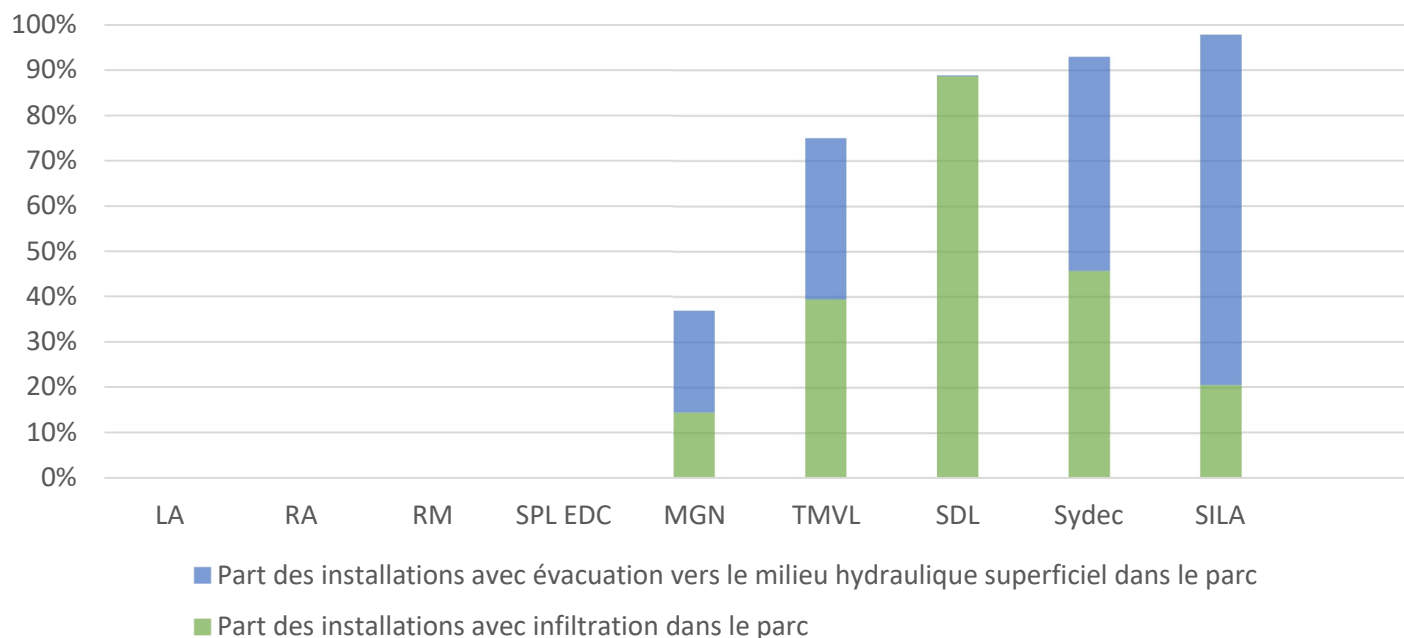
En application de la réglementation, l'ensemble des installations d'ANC devaient avoir été contrôlé au moins une fois à la date du 31 décembre 2012. Parmi les participants à l'analyse comparative FNCCR, le taux de réalisation de ces diagnostics initiaux s'échelonne principalement entre 90% et 100% (une seule collectivité présente un taux de 55%).

L'intégration tardive de communes isolées, dont certaines n'avaient pas encore de SPANC à la date du transfert de la compétence ANC à une intercommunalité, peut expliquer des taux un peu faibles.



## Types d'évacuation

Connaissance du parc en termes de type d'évacuation (% parc total)



| Connaissance du parc en termes d'évacuation |      |       |
|---------------------------------------------|------|-------|
| IP.ANC12                                    | Méd. | Moy.* |
| (9 valeurs)                                 | 37%  | 41%   |

| % d'installations avec infiltration |      |       |
|-------------------------------------|------|-------|
| ICANC4                              | Méd. | Moy.* |
| (9 valeurs)                         | 14%  | 21%   |

| % d'installations avec rejet au milieu |      |       |
|----------------------------------------|------|-------|
| ICANC5                                 | Méd. | Moy.* |
| (9 valeurs)                            | 0%   | 20%   |

\* pondérées par le nb total d'installations

### Éléments de définition

Indicateurs FNCCR

**IPANC12 :** Connaissance du parc en termes de type d'évacuation : (Nb d'installations avec infiltration + Nb d'installations avec rejet au milieu hydraulique superficiel) / parc total

**ICANC4 :** % d'installations avec infiltration

**ICANC5 :** % d'installations avec rejet au milieu hydraulique superficiel

SUR le parc total (décorrélé des contrôles effectués dans l'année)

Ce graphique apporte une double information :

- A la fois sur les taux de connaissance du parc en matière de type d'évacuation,
- Et sur le parc des collectivités qui ont répondu.

Nous notons deux groupes distincts : ceux qui connaissent très bien leur parc, et ceux qui ne le connaissent pas (ou ne sont pas en mesure d'extraire et de traiter l'information correspondante).

En ce qui concerne le type d'évacuation mis en œuvre, il semble y avoir beaucoup de rejets au milieu hydraulique superficiel par rapport à l'infiltration, alors que ce mode d'évacuation devrait, selon la réglementation ([arrêté « prescriptions techniques » du 7 septembre 2009](#)), être privilégié.

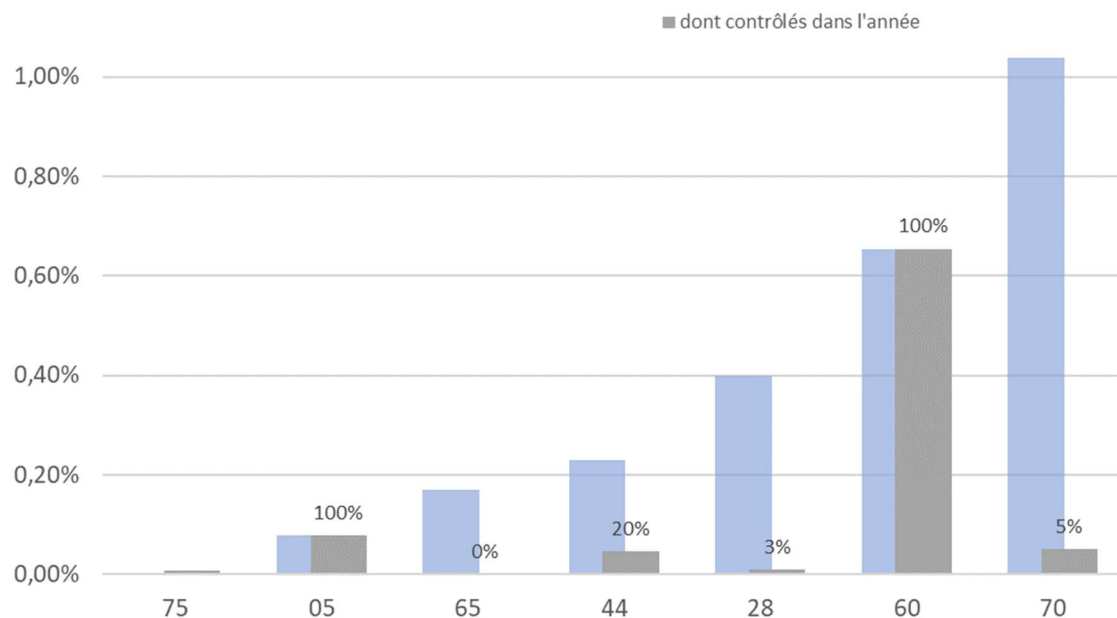
Une explication peut résider dans la nature des sols et la pression foncière de certains territoires.

Lors de la réunion de restitution orale de la première session, il a été indiqué par plusieurs participants des difficultés d'extractions du logiciel (ou une extraction à l'instant T uniquement). Plusieurs collectivités qui n'ont pas répondu ont également une majorité de rejets au milieu hydraulique superficiel. L'échantillon n'est néanmoins pas représentatif.



## Installations supérieures à 20EH

### Installations supérieures à 20EH (% du parc)



| % d'installations sup. à 20EH |      |       |
|-------------------------------|------|-------|
| IC.ANC3                       | Méd. | Moy.* |
| (9 valeurs)                   | 0,2% | 0,3%  |

\* pondéré par le nombre total d'installations

| % d'installations sup. à 20EH contrôlées dans l'année |       |       |
|-------------------------------------------------------|-------|-------|
| VC602stat                                             | Méd.  | Moy.* |
| (6 valeurs)                                           | 12,5% | 37,9% |

\* pondéré par le nombre d'installations sup. à 20EH

### Éléments de définition

Indicateurs FNCCR

IC.ANC3 : Nombre d'installations de taille > à 20 EH, domestiques et assimilées / parc total

VC602stat : Nombre d'installations de taille > à 20 EH, domestiques et assimilées CONTRÔLÉES dans l'année N / Nombre d'installations de taille > à 20 EH, domestiques et assimilées

Les installations destinées à traiter les eaux usées de capacité supérieure à 20 équivalents-habitants (EH) représentent 0,3% du parc en moyenne parmi les services participants (médiane à 0.2%), contre 1% au niveau national, selon les données 2020 de l'observatoire national des SPEA.

On constate que la surveillance annuelle concerne généralement moins de 15% du parc, ce qui ferait une fréquence moyenne de contrôle de 6,7 ans (fréquence qui semble relativement faible).

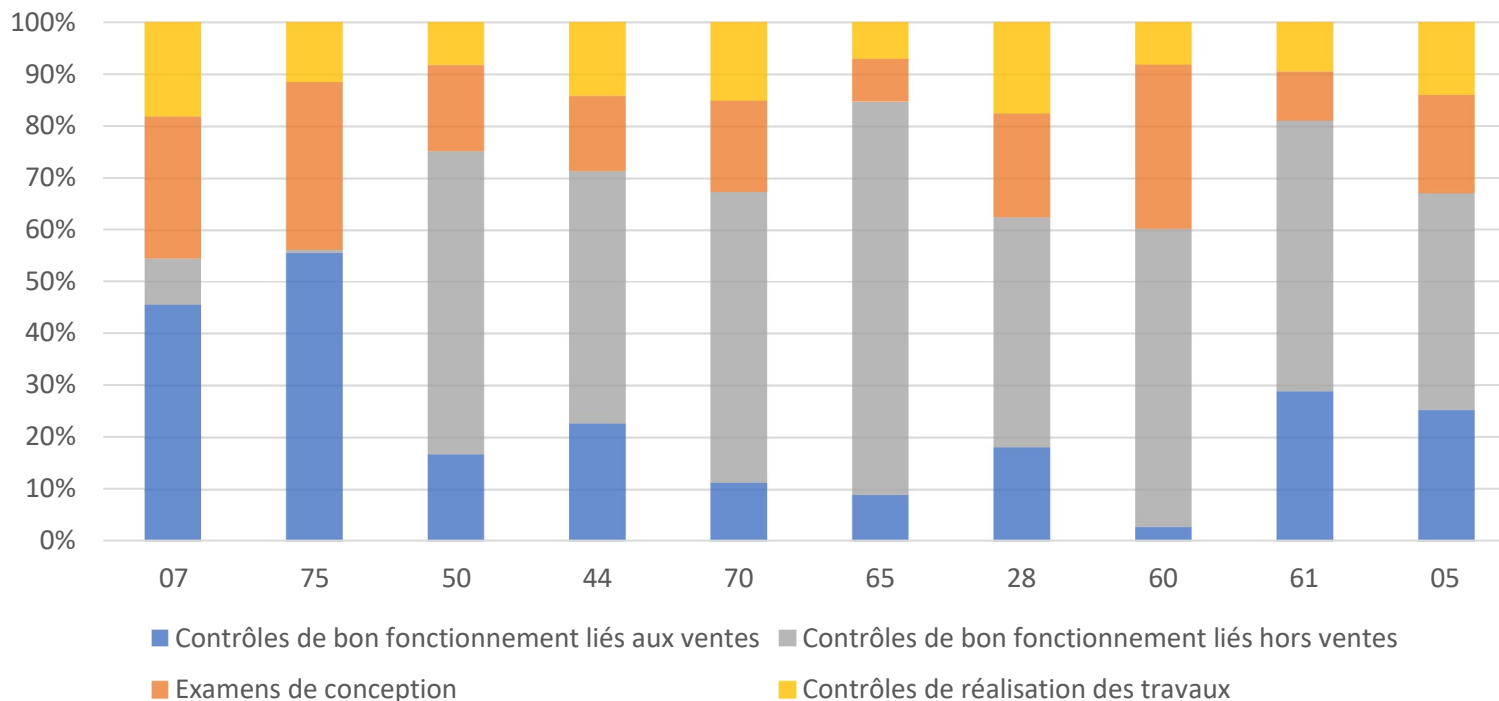
Notons que la réglementation prévoit la transmission des cahiers de vie, donc des contrôles « administratifs » (et non uniquement des contrôles *in situ*) ont pu être comptabilisés. A partir des données 2021, le questionnaire intègre la distinction entre transmission du cahier de vie et visite sur place.

Plusieurs services ont un taux de contrôle de ces « grosses » installations d'ANC plus important que pour les installations de taille inférieure. Néanmoins, la taille plus restreinte du parc peut favoriser les pics annuels.



## Activité de l'année 2020

### Contrôles effectués en 2020



| Proportion de CBF liés aux ventes dans l'année |      |       |
|------------------------------------------------|------|-------|
| IP.ANC5.1                                      | Méd. | Moy.* |
| (10 valeurs)                                   | 20%  | 22%   |

| Proportion de CBF hors ventes dans l'année |      |       |
|--------------------------------------------|------|-------|
| IP.ANC5.2                                  | Méd. | Moy.* |
| (10 valeurs)                               | 52%  | 50%   |

| Proportion d'examen de conception dans l'année |      |       |
|------------------------------------------------|------|-------|
| IP.ANC5.3                                      | Méd. | Moy.* |
| (10 valeurs)                                   | 18%  | 18%   |

| Proportion de contrôle de réalisation dans l'année |      |       |
|----------------------------------------------------|------|-------|
| IP.ANC5.4                                          | Méd. | Moy.* |
| (10 valeurs)                                       | 13%  | 12%   |

\* pondérées par le nb total de contrôles effectués dans l'année

### Éléments de définition

Indicateurs FNCCR

IP.ANC5.1: Proportion de contrôles de bon fonctionnement sur année N liés aux ventes

IP.ANC5.2: Proportion de contrôles de bon fonctionnement (dont diagnostic initial) sur année N hors ventes

IP.ANC5.3: Proportion de contrôles de conception sur année N

IP.ANC5.4: Proportion de contrôles de réalisation sur année N

Les différents types de contrôles effectués par les services en 2020 sont représentés ici selon leur poids relatif, ramené à l'ensemble des contrôles. Il apparaît que la plus grosse activité des SPANC est bien liée aux contrôles de bon fonctionnement, qui représentent (y compris les contrôles déclenchés à l'occasion des ventes) plus de 60% des contrôles effectués pour 80% des services.

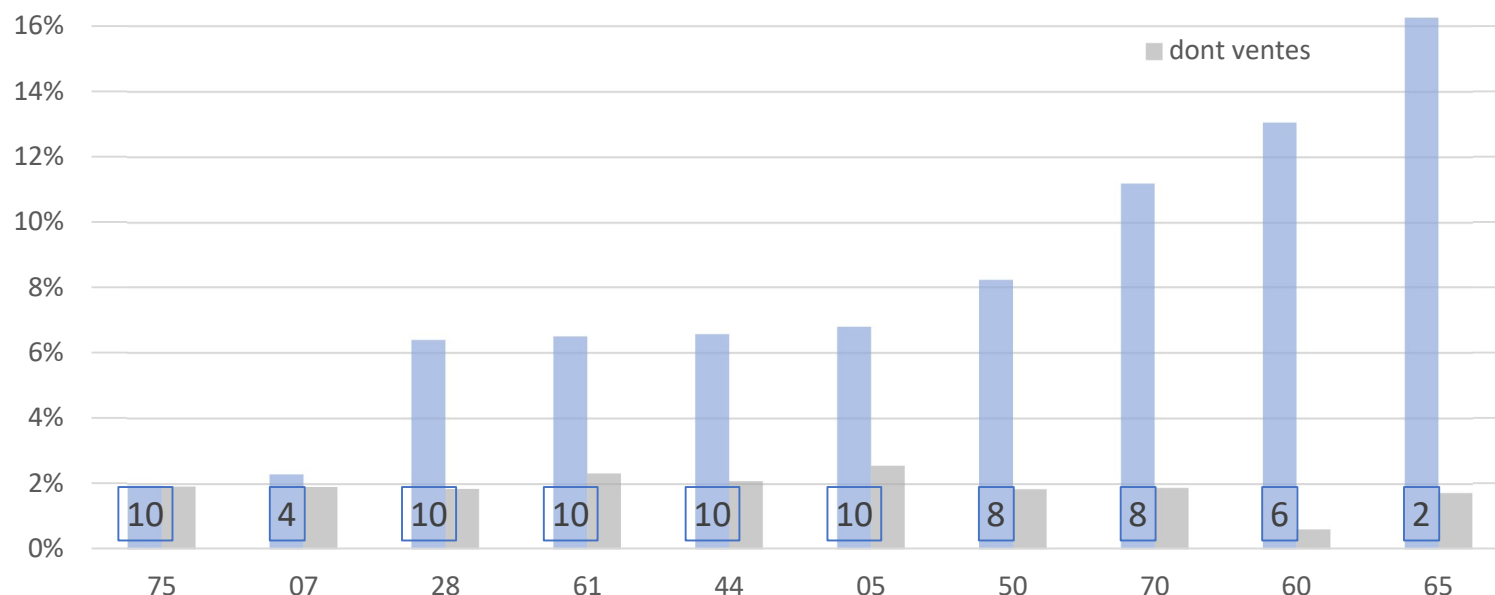
Au sein des contrôles de bon fonctionnement, on peut distinguer ceux qui sont liés aux ventes immobilières, et donc déclenchés par une demande des propriétaires et des notaires, qui doivent joindre un rapport de visite du SPANC de moins de 3 ans au dossier de diagnostics techniques. Ces contrôles sont « contraints », non décidés par le service. Les taux de contrôles liés aux ventes dépendent à la fois du dynamisme immobilier du secteur et à la fréquence des contrôles (en effet, plus la périodicité est longue, plus il y a de chance qu'un nouveau rapport soit nécessaire en cas de vente).

NB : certaines collectivités (60) comptabilisent comme des contrôles de bon fonctionnement « hors vente » les contrôles demandés à l'occasion de ventes mais qui interviennent après dépassement du délai de périodicité.

En 2020, il y a significativement plus d'examens de conception que de contrôles de réalisation des travaux, ce qui indique a priori un taux de transformation des projets en travaux effectivement réalisés relativement faible sur certains secteurs. Cela peut être une conséquence de la crise sanitaire, puisqu'en 2019 les contrôles du neuf étaient beaucoup plus équilibrés. Un décalage de plusieurs mois entre les opérations de conception et de réalisation est néanmoins normal.



## Taux d'installations contrôlées dans l'année et périodicité



| Taux de contrôle de CBF dans l'année |      |       |
|--------------------------------------|------|-------|
| IP.ANC2                              | Méd. | Moy.* |
| (10 valeurs)                         | 6,7% | 7,9%  |

| Taux de contrôle de CBF liés aux ventes dans l'année |      |       |
|------------------------------------------------------|------|-------|
| IP.ANC2.2                                            | Méd. | Moy.* |
| (10 valeurs)                                         | 1,9% | 1,9%  |

\* pondéré par le nombre de CBF réalisés dans l'année

| Périodicité des CBF (années) |      |       |
|------------------------------|------|-------|
| VP.323                       | Méd. | Moy.* |
| (9 valeurs)                  | 10   | 7,8   |

## Eléments de définition

Indicateurs FNCCR

IP.ANC2: Nombre d'installations d'ANC contrôlées dans l'année N (contrôle de bon fonctionnement) / Nombre total d'installations

IP.ANC2.2: Nombre d'installations d'ANC contrôlées dans l'année N (contrôles liés aux ventes) / Nombre total d'installations

VP.323: Périodicité des contrôles de bon fonctionnement

En 2020, les services participant à l'analyse ont contrôlé entre 2% et 16,5% de leur parc au titre des contrôles périodiques de bon fonctionnement.

Les périodicités votées par les collectivités (nombre dans le rectangle en bas du graphique) s'échelonnent entre 2 ans (une seule collectivité) et 10 ans. La moyenne et la médiane s'établissent à 8 ans.

Les taux les plus faibles (inférieurs à 3%) concernent des collectivités dont le parc est particulièrement réduit, ce qui peut favoriser de grosses variations interannuelles.

Ce taux est à comparer avec la périodicité, mais a priori en dessous de 8-9%, s'il n'y a pas de variation interannuelle notable, il ne sera pas possible de respecter le délai légal de 10 ans maximum entre chaque contrôle. Ce taux se situe légèrement en dessous de 10%, car les contrôles du neuf ne sont pas pris en compte ici, et doivent donc s'ajouter aux contrôles périodiques et aux contrôles liés aux ventes.

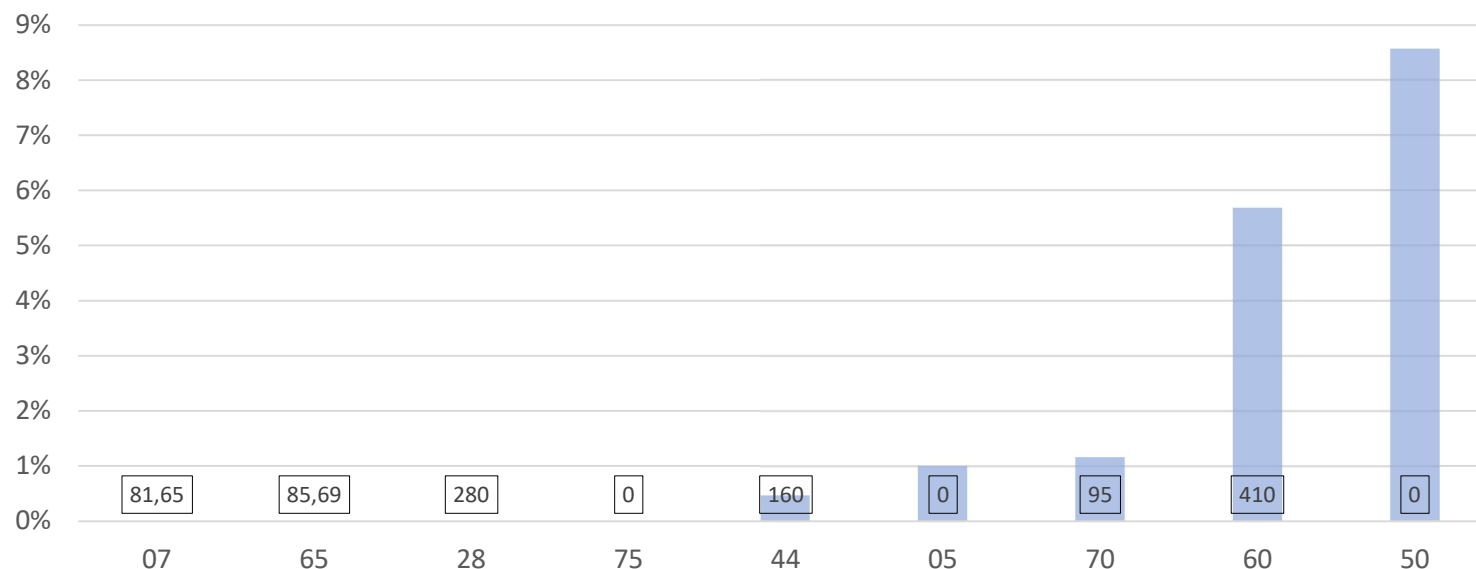
Ainsi, concrètement, les collectivités qui ont une périodicité de contrôle fixée à 10 ans devraient présenter un taux de contrôle proche de 10%, ce qui n'est pas toujours le cas. Cela peut s'expliquer :

- Soit par le fait que certains contrôles ne sont pas comptabilisés (contrôles du neuf)
- Soit à l'inverse par un manque de moyens humains ne permettant pas de répondre à l'objectif ; cela peut être le cas de territoires où le parc est particulièrement important au regard des effectifs du service.



## Contrôles de bon fonctionnement – Refus 2020

Taux de refus de contrôles (% CBF effectués dans l'année) et montant de la pénalité (€)



| % de refus de contrôle |      |       |
|------------------------|------|-------|
| IP.ANC11               | Méd. | Moy.* |
| (9 valeurs)            | 0,5% | 1,9%  |

| Montant de la pénalité financière |      |       |
|-----------------------------------|------|-------|
| VC.702                            | Méd. | Moy.* |
| (10 valeurs)                      | 83,7 | 111,2 |

\* Moyenne pondérée par le nombre de contrôle de bon fonctionnement effectué dans l'année N

## Éléments de définition

Indicateurs FNCCR

IP.ANC11 : Nombre de refus de contrôle dans l'année N / Nombre de contrôles de bon fonctionnement effectués dans l'année N

VC702 : Montant de la pénalité

Les collectivités participantes sont assez peu confrontées à des refus de contrôles :

- Aucun refus enregistré pour 45% des services,
- Moins de 1,5% de refus pour 33% des services
- Plus de 5% de refus pour 22% des services

Les chiffres en bas du graphique indiquent les montants des pénalités financières, qui doivent être exigées des propriétaires en cas de refus de contrôle (articles L1331-8 et L1331-11 du CSP).

Le montant de cette pénalité financière varie fortement ; l'adoption de la loi Climat du 24 août 2021 permet de majorer encore plus fortement cette pénalité par délibération de la collectivité.

Le fait de facturer ces pénalités et leur montant n'apparaissent pas déterminant du taux de refus : constate par exemple un très fort taux pour la collectivité 60 alors même que le niveau de pénalité est élevé (et réellement facturé).



## Partie 2 : Service aux usagers

Délai de transmission du rapport

Indice de rapport à l'utilisateur à l'occasion des contrôles

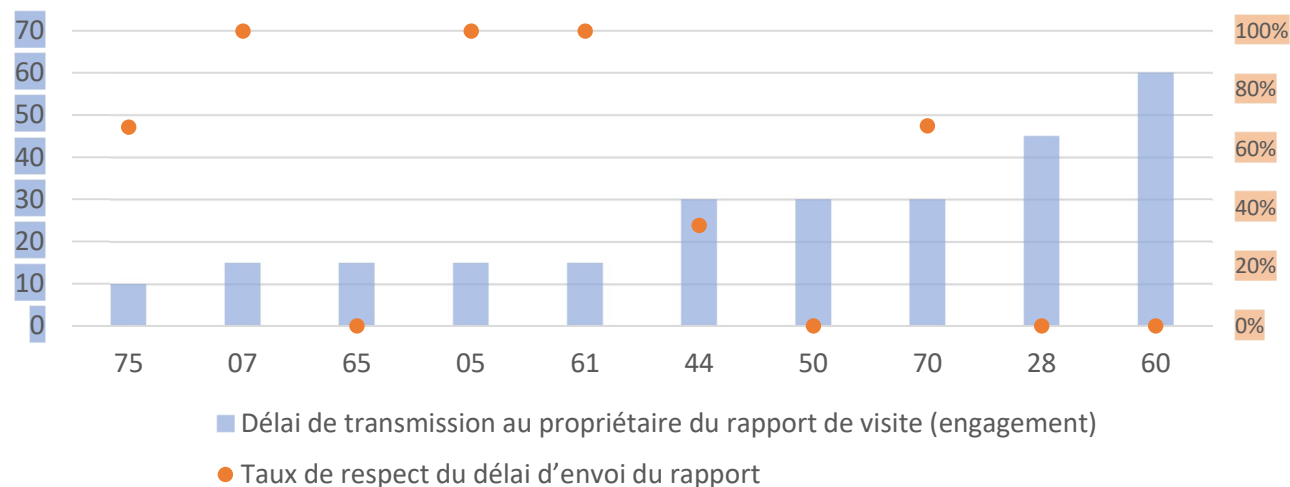
Indice de rapport à l'utilisateur hors contrôles

Réclamations



## Délai de transmission du rapport

Engagement en termes de délai de transmission du rapport (jours)  
et taux de respect (% des contrôles)



### Engagement - délai de transmission des rapports

| VUS103       | Méd. | Moy. |
|--------------|------|------|
| (10 valeurs) | 22,5 | 27   |

### Taux de respect du délai de transmission

| IPUS2        | Méd. | Moy.* |
|--------------|------|-------|
| (10 valeurs) | 51%  | 58%   |

\* pondérées par le nb de contrôles effectués dans l'ann

### Éléments de définition

Indicateurs FNCCR

VUS103: Engagement de délai de transmission du rapport (en jours après la visite)

IP\_US2: Nombre de rapports envoyés dans les délais / nombre de contrôles effectués dans l'année

L'ensemble des SPANC participant à l'analyse s'engagent à transmettre les rapports dans un délai défini soit dans le règlement de service, soit dans un autre document. Les textes nationaux n'exigent pas de délai pour l'envoi des rapports, mais leur transmission dans un « délai raisonnable » (inférieur à un mois) constitue une bonne pratique.

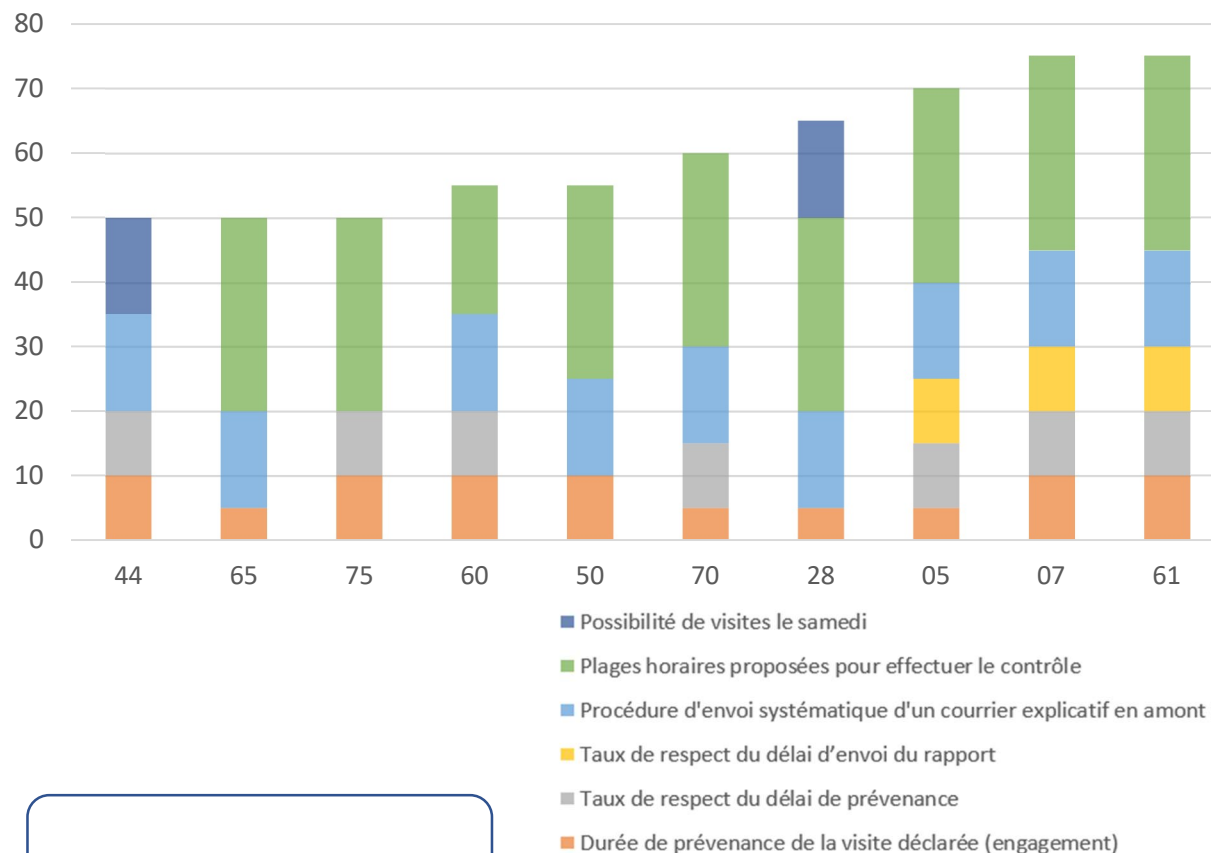
Le délai d'engagement moyen est de 27 jours suivant la visite du SPANC. Ces délais s'échelonnent entre 10 jours et 60 jours.

La donnée permettant de calculer le taux de respect de ce délai d'engagement est connue par 60% des services (qui sont donc en mesure de calculer le délai d'envoi des rapports).

Un meilleur suivi des délais de transmission du rapport pourrait constituer une piste d'amélioration du service rendu aux usagers par les SPANC, de même qu'une diminution de l'engagement en termes de délai (et de son respect).



## Indice de rapport à l'utilisateur à l'occasion des contrôles



| Indice de rapport à l'utilisateur à l'occasion des contrôles |      |      |
|--------------------------------------------------------------|------|------|
| IPUS3                                                        | Méd. | Moy. |
| (10 valeurs)                                                 | 57,5 | 60,5 |

### Éléments de définition

Indicateur FNCCR

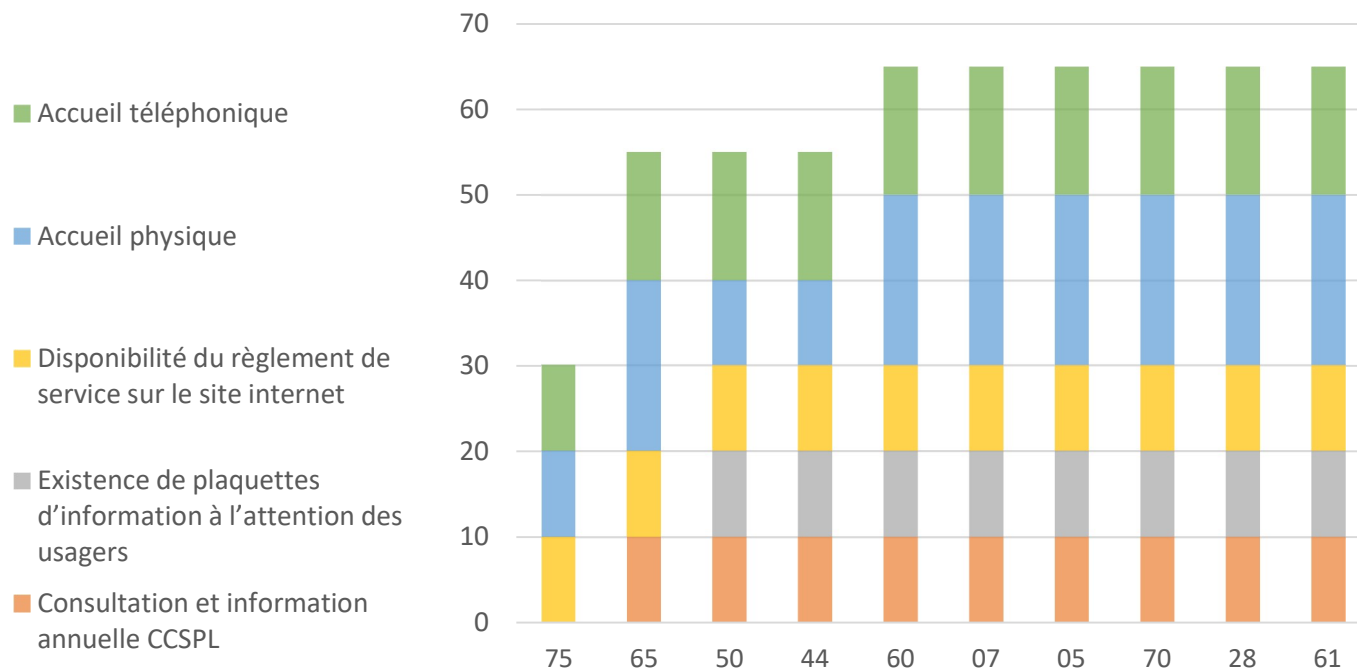
IP\_US3 : Indice de relation à l'utilisateur à l'occasion des contrôles

La FNCCR propose de créer un indice « Rapport à l'utilisateur à l'occasion des contrôles », sur 80 points, avec pour objet de mettre en évidence l'adaptation du service et sa disponibilité au regard des contraintes des usagers.

A partir des données 2021, sera également ajouté un score associé à la souplesse, c'est-à-dire la possibilité de déplacer un rendez-vous, et le score total porté à 100 points.



## Indice de relation à l'utilisateur hors contrôles



| Indice de rapport à l'utilisateur hors contrôles |      |      |
|--------------------------------------------------|------|------|
| IPUS4                                            | Méd. | Moy. |
| (10 valeurs)                                     | 65   | 60   |

### Éléments de définition

*Indicateur FNCCR*

IP\_US4 : Indice rapport à l'utilisateur hors contrôles

La FNCCR propose de créer un indice « Rapport à l'utilisateur hors contrôles » :

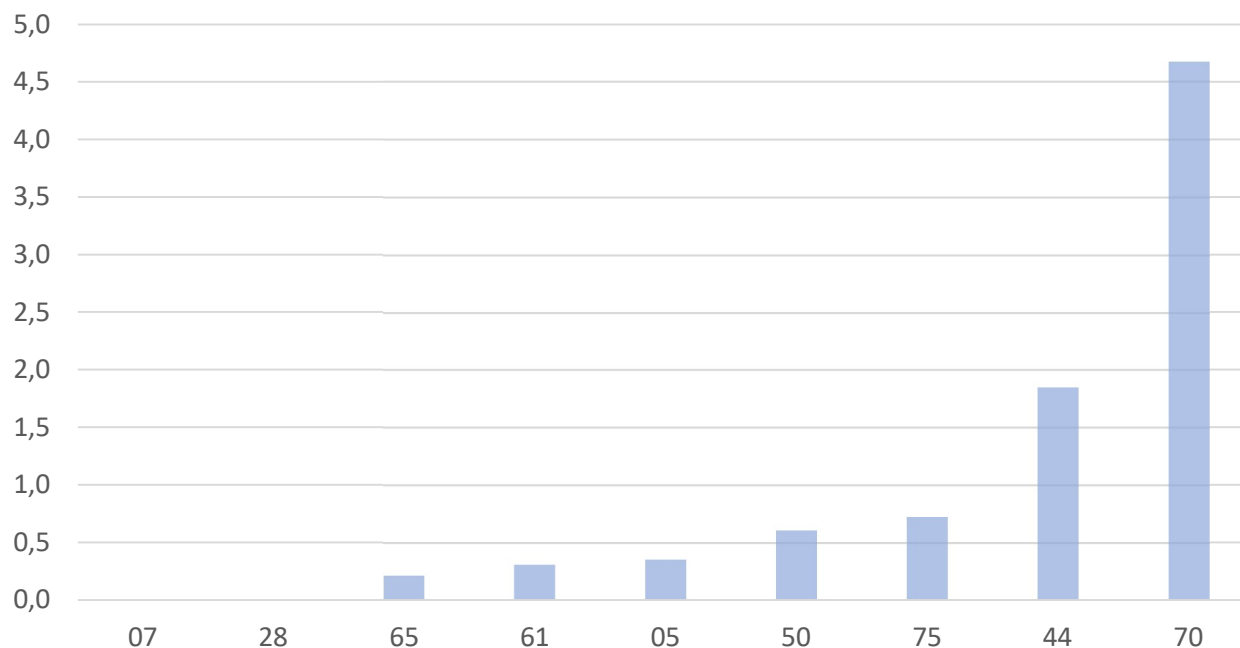
- Consultation et information annuelle CCSPL (10pts)
- Existence de plaquettes d'information à l'attention des usagers (10pts)
- Disponibilité du règlement de service sur le site internet (10pts)
- Accueil physique : 4-5 jrs/sem (20pts), moins d'une journée (5 points) ; entre les 2 : 10 pts ; pas d'accueil physique (0 pts)
- Accueil téléphonique : 5 jrs/ sem, toute la journée (15 pts), 3 à 4 jrs/sem, toute la journée (10pts), demi-journée ponctuelle (5 pts)

Le score maximal de cet indice, 65 points, est atteint pour 6 services sur 10, et l'ensemble des services atteignent un score élevé. La moyenne est de 60 points.



## Réclamations

Taux de réclamations sur l'année 2020 (pour 1000 installations)



| Taux de réclamations écrites (ANC) |      |       |
|------------------------------------|------|-------|
| IPUS5                              | Méd. | Moy.* |
| (9 valeurs)                        | 0,35 | 0,54  |

\* pondérée par le nb total d'installations

| Taux de réclamations (AC) |      |        |
|---------------------------|------|--------|
| P258                      | Méd. | Moy.** |
| (20 valeurs)              | 0,38 | 1,20   |

| Taux de réclamations (AEP) |      |        |
|----------------------------|------|--------|
| P155                       | Méd. | Moy.** |
| (27 valeurs)               | 1,05 | 1,21   |

\*\* pondérée par le nb d'abonnés

### Éléments de définition

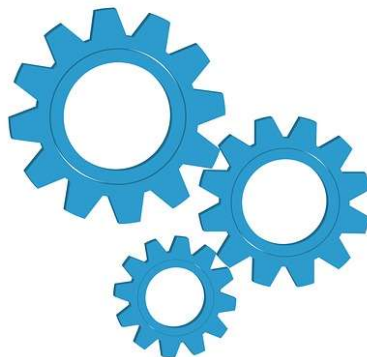
Indicateur FNCCR

IP\_US5: nombre de  
réclamations écrites / 1000  
installations

Contrairement à la session 2019, pour laquelle près de la moitié des collectivités participant n'avaient enregistré aucune réclamation écrite relative à l'ANC, 8 services sur 10 ont comptabilisé au moins une réclamation, ce qui traduit un meilleur enregistrement. Contrairement à l'eau potable et à l'assainissement, le taux de réclamation n'est pas un indicateur réglementaire pour l'ANC, ce qui peut expliquer que le nombre de réclamations soit moins suivi.

Il en résulte que la médiane est très faible, de même que la moyenne.

Il est envisagé d'ajouter un suivi des réclamations orales, mais celui-ci risque d'être encore plus parcellaire et différent selon les structures, car en ANC ces réclamations orales peuvent intervenir lors des visites sur site, et la problématique de leur comptabilisation est plus forte encore qu'en eau potable ou assainissement collectif (comment classer les réclamations en tant que telles ou simple « mauvaise humeur »...).



## Partie 3 – Organisation du service

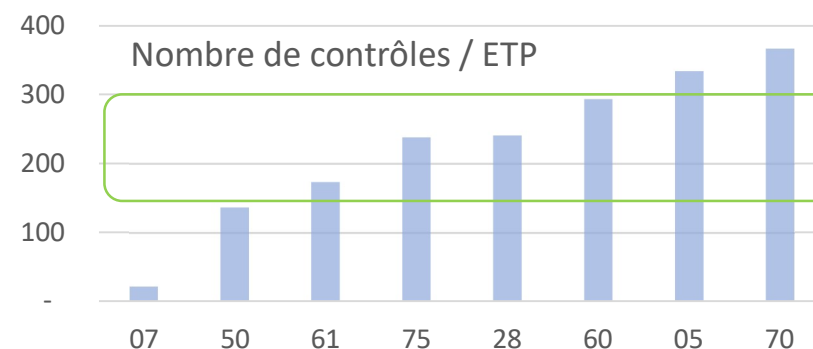
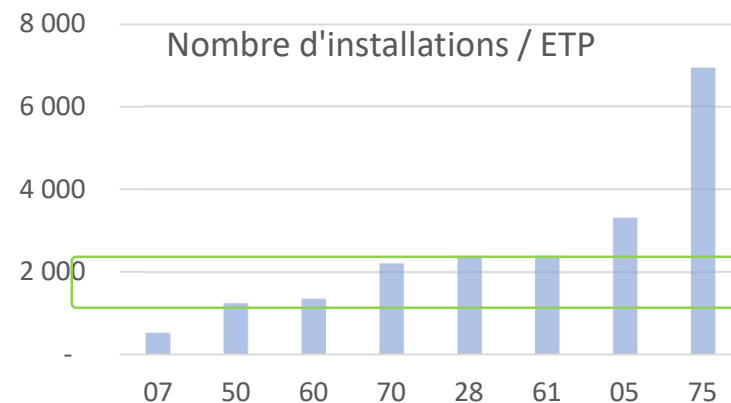
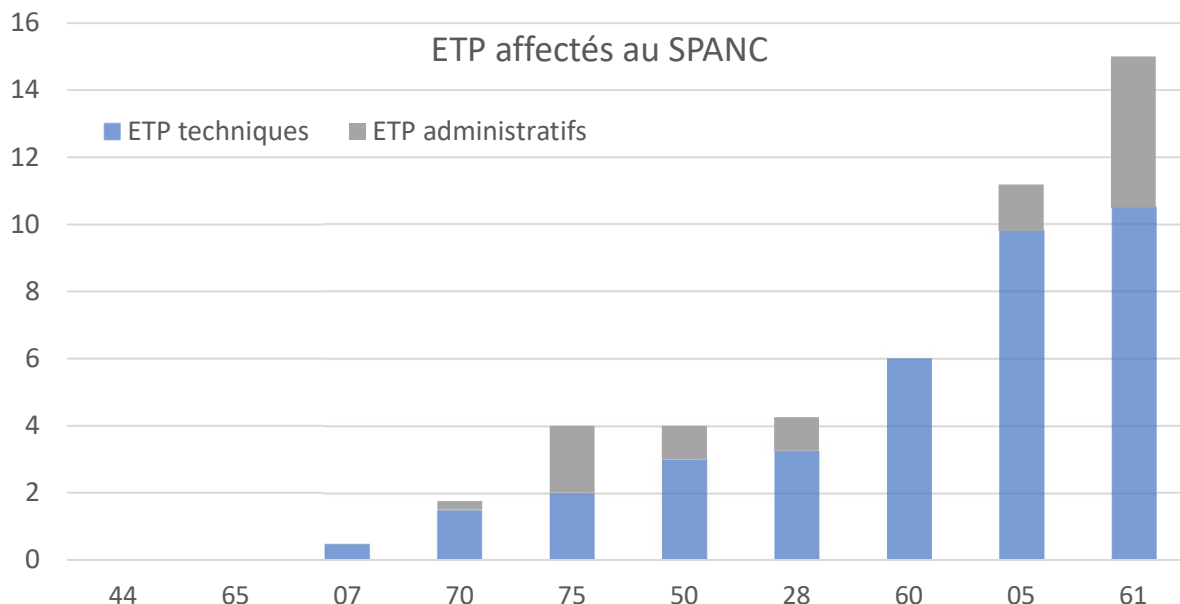
Personnel du SPANC

Temps estimé d'un contrôle

Indice de gestion des données



## Personnel du SPANC



### Éléments de définition

Indicateurs FNCCR

VOS300 : Nombre d'ETP total

VOS301 : dont ETP techniques

VOS302 : dont ETP administratifs

IP\_OS100 : Nombre d'installations par ETP

IP\_OS101 : Nombre de contrôles par ETP

Les SPANC participant à l'analyse emploient entre moins d'un ETP et 15 ETP, en lien évidemment avec la taille du parc et le nombre d'installations contrôlées chaque année.

Les ETP administratifs représentent entre 50% et 8% des ETP du SPANC, selon l'organisation retenue.

Chaque ETP a en charge un nombre d'installations situé entre 500 et 6000 installations, avec une majorité des services comptant un ETP pour 1000 à 2500 installations.

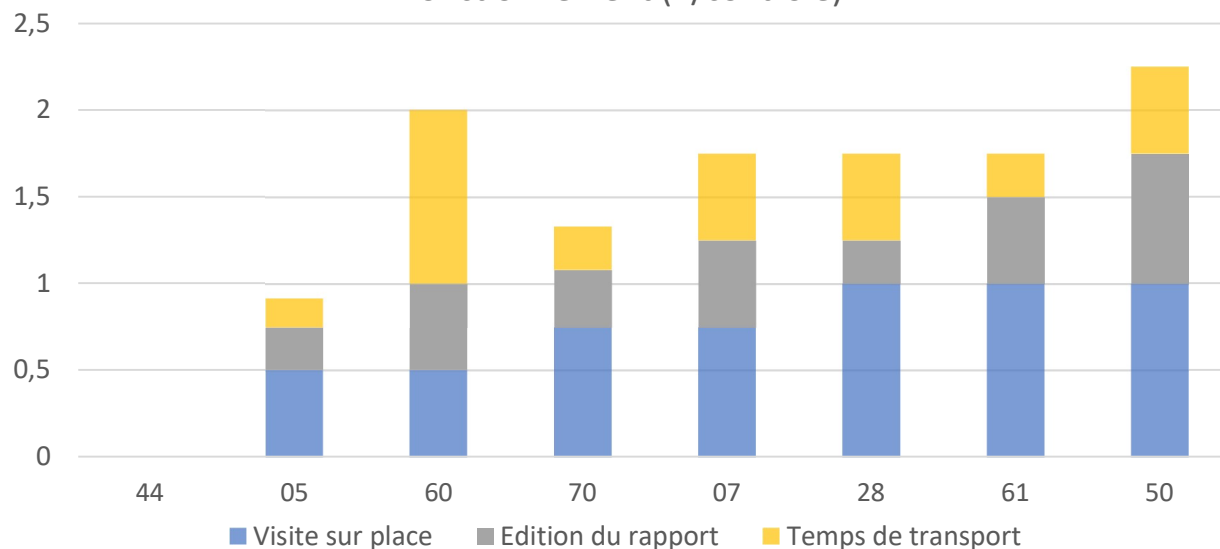
En termes de nombre de contrôles effectués, on comptabilise environ 150 à 300 contrôles par an et par ETP. En moyenne il semble que dans les gros services chaque ETP effectue davantage de contrôles /an.

A l'inverse, sur les parcs particulièrement réduits (collectivité 07), il peut être difficile de quantifier le temps de travail réellement affecté au SPANC, et le temps affecté aux missions réglementaires de type urbanisme ou RPQS tendent à prendre une part importante, de même que le temps de trajet pour effectuer les contrôles.



## Temps estimé d'un contrôle

Estimation du temps consacré à un contrôle de bon fonctionnement (h/contrôle)



Temps estimé de réalisation d'un CBF (hors transport)

| VOS400      | Méd.  | Moy.* |
|-------------|-------|-------|
| (8 valeurs) | 1,4 h | 1,2 h |

Durée estimée de la visite sur place

| VOS401       | Méd.  | Moy.* |
|--------------|-------|-------|
| (10 valeurs) | 0,8 h | 0,8 h |

Durée estimée de l'édition du rapport

| VOS402       | Méd.  | Moy.* |
|--------------|-------|-------|
| (10 valeurs) | 0,4 h | 0,4 h |

Temps de transport estimé

| VOS403       | Méd.  | Moy.* |
|--------------|-------|-------|
| (10 valeurs) | 0,4 h | 0,4 h |

\* pondérées par le nb de CBF

### Éléments de définition

Indicateurs FNCCR

VOS400 : Durée totale du contrôle (hors temps de trajet)

VOS401 : dont visite sur place

VOS402 : dont édition du rapport

VOS403 : dont transport

Il s'agit ici de présenter l'estimation du temps consacré à un contrôle de bon fonctionnement (hors vente). Chaque service a proposé une estimation de la durée de la visite sur place, de l'édition du rapport, et du transport.

De manière générale, les résultats apparaissent en cohérence avec les graphiques précédents. On peut retenir comme référence une durée de contrôle située entre une heure et deux heures, hors temps lié à la facturation.

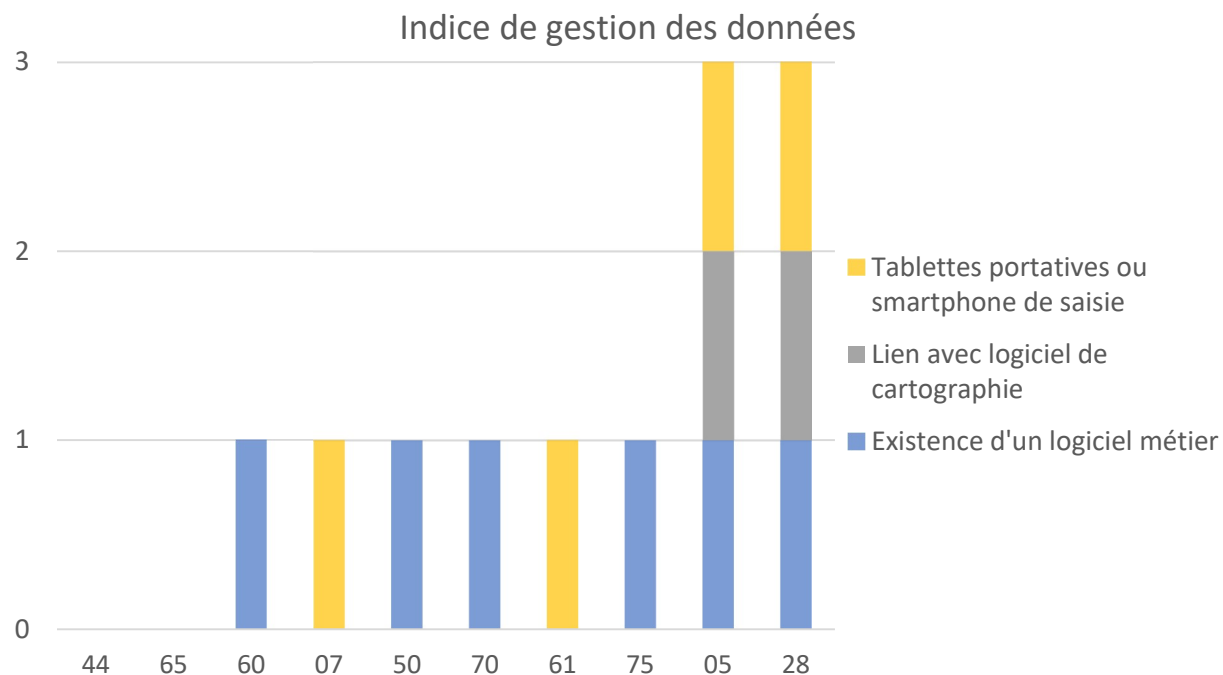
Ces temps consacrés aux contrôles sur site représentent en moyenne un mi-temps, le reste du temps est consacré à la prise de rendez-vous, à la facturation (qui seront à intégrer), ainsi qu'à la planification, la rédaction du RPQS, aux réunions d'informations, au lien avec les services d'urbanisme et les notaires...

A noter que le temps de transport n'est pas nécessairement lié à la distance parcourue : les temps de trajet peuvent être bien plus longs en zone périurbaine qu'en zone rurale au regard des km parcourus. En outre, certaines collectivités peuvent s'organiser de manière à avoir des temps de trajet très courts, grâce à une densité élevée des installations, et à une planification des contrôles optimisée.

Notons également, dans le temps d'édition du rapport, l'impact de la double saisie, pour les services dont les agents ne sont pas équipés de tablettes permettant de renseigner le rapport directement lors de la visite.



## Indice de gestion des données



| Indice de gestion des données |      |      |
|-------------------------------|------|------|
| POS6                          | Méd. | Moy. |
| (10 valeurs)                  | 1    | 1,2  |

### Éléments de définition

Indicateur FNCCR

POS6 : Indice de gestion des données

**1 point pour chaque « oui » :**

- Existence d'un logiciel métier
- Lien avec logiciel de cartographie
- Tablettes portatives ou smartphones à disposition des contrôleurs du SPANC.

Quels outils sont utilisés par les collectivités pour gérer leurs SPANC ?

L'utilisation de ces outils expliquent-ils les différences de temps passé sur les contrôles ?

La totalité des services utilisent des logiciels de gestion des données, qui sont liés à un logiciel de cartographie (SIG) pour les 2/3 des services.

Les agents sont équipés de tablettes portatives ou de smartphones permettant de renseigner les données relatives à l'installation directement lors du contrôle pour 4 collectivités sur 10.

Les 1<sup>ers</sup> constats ne montrent pas de corrélation entre les services bien équipés et le temps consacré aux contrôles. Bien que ces outils facilitent la réalisation des contrôles et l'édition des rapports, le temps à y consacrer semble en bonne partie incompressible.



## Partie 4 – Aspects économiques & financiers

Section d'exploitation : dépenses et recettes par installation

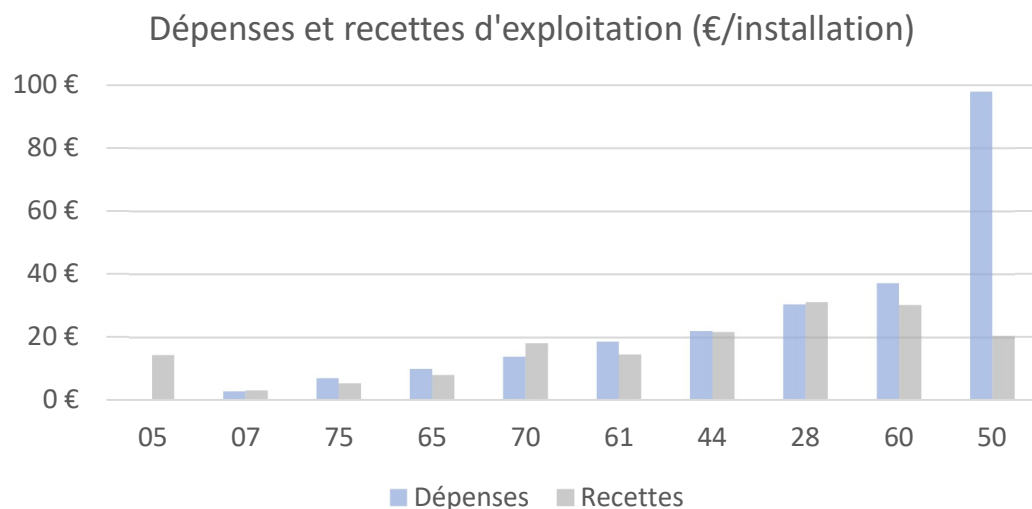
Section d'exploitation : dépenses et recettes par contrôle

Montant des redevances : contrôles de bon fonctionnement

Montant des redevances : contrôles du neuf



## Section d'exploitation : dépenses et recettes par installation



| Dépenses / installation |      |       |
|-------------------------|------|-------|
| VBR1                    | Méd. | Moy.* |
| (10 valeurs)            | 16 € | 16 €  |

| Recettes / installation |      |       |
|-------------------------|------|-------|
| VBR3                    | Méd. | Moy.* |
| (10 valeurs)            | 16 € | 16 €  |

\* pondérées par le nombre total d'installations

### Éléments de définition

Indicateurs FNCCR

**BR1 :** Montant des dépenses d'exploitation du budget ANC (ou partie ANC du budget assainissement) / Estimation du nombre d'installations ANC sur le territoire du SPANC (Installations domestiques et assimilées, contrôlées ou encore non contrôlées)

**BR3 :** Montant total des recettes d'exploitation du budget ANC (ou partie ANC du budget assainissement) / Estimation du nombre d'installations ANC sur le territoire du SPANC (Installations domestiques et assimilées, contrôlées ou encore non contrôlées)

Les dépenses et les recettes du service (données issues de la section « exploitation » du compte administratif) sont ici ramenées au nombre d'installations composant le parc du service.

Cela permet d'avoir un dénominateur pour étudier les grandes caractéristiques budgétaires des différents services, mais il ne s'agit donc pas d'étudier ce budget au regard de l'activité du service (dont les contrôles composent une part prédominante, alors que leur nombre n'est pas proportionnel à la taille du parc, en lien avec la périodicité).

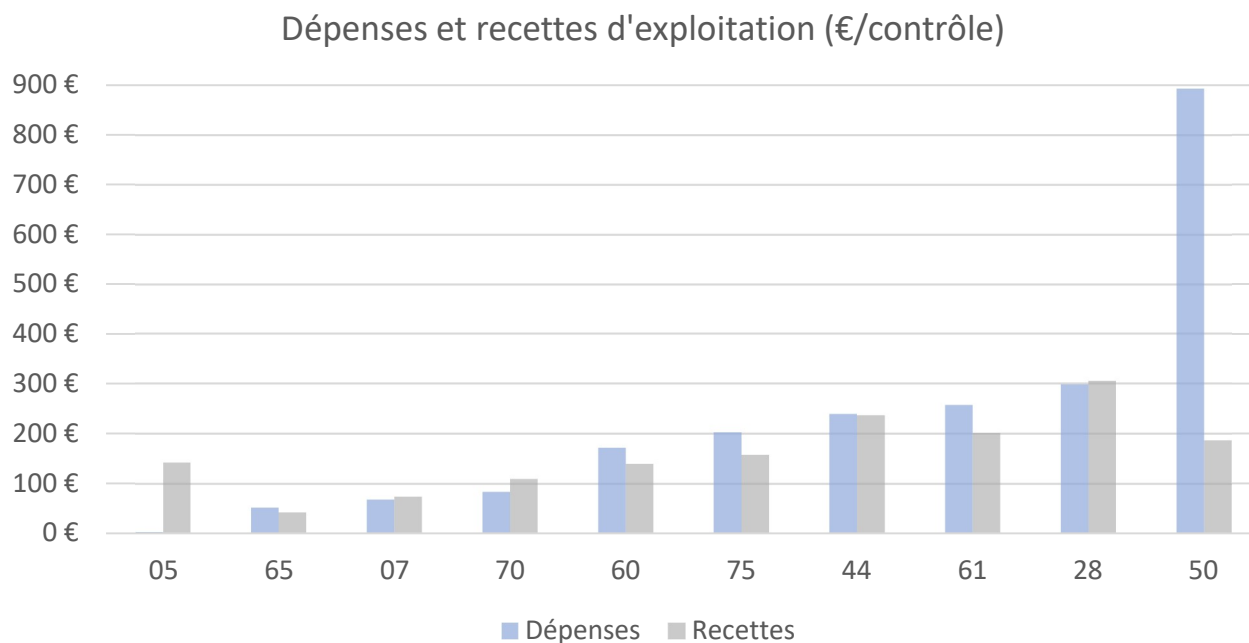
5 SPANCs présentent un déficit d'exploitation, particulièrement marqué pour trois d'entre eux (collectivités 50, 60 et 61). Cela peut être une situation temporaire, ou liée à un décalage de facturation, mais posera problème si cette situation est pérenne.

Ainsi, les recettes et les dépenses moyennes représentent 16€/installation, de même que les médianes.

Les difficultés de financement des SPANC apparaissent bien moins marquées que lors de la session 2019. Les différences entre les années, dues également à un groupe de participants différent, souligne l'intérêt qui existe à consolider ces données.



## Section d'exploitation : dépenses et recettes par contrôle



| Dépenses / contrôle |       |       |
|---------------------|-------|-------|
| VBR2                | Méd.  | Moy.* |
| (10 valeurs)        | 186 € | 171 € |

| Recettes / contrôle |       |       |
|---------------------|-------|-------|
| VBR4                | Méd.  | Moy.* |
| (10 valeurs)        | 149 € | 165 € |

\* pondérées par le nombre total de contrôles

### Éléments de définition

Indicateurs FNCCR

**BR2 :** Montant des dépenses d'exploitation du budget ANC (ou partie ANC du budget assainissement) / Nombre total de contrôles effectués pendant l'année N

**BR4 :** Montant total des recettes d'exploitation du budget ANC (ou partie ANC du budget assainissement) / Nombre total de contrôles effectués pendant l'année N

En moyenne, les recettes (qui incluent également les éventuelles subventions, les pénalités financières, etc.) correspondent à 165€ par contrôle effectué, alors que les dépenses représentent 171€ par contrôle, ce qui est quasiment équilibré. Les données 2019 faisaient apparaître une situation bien plus problématique.

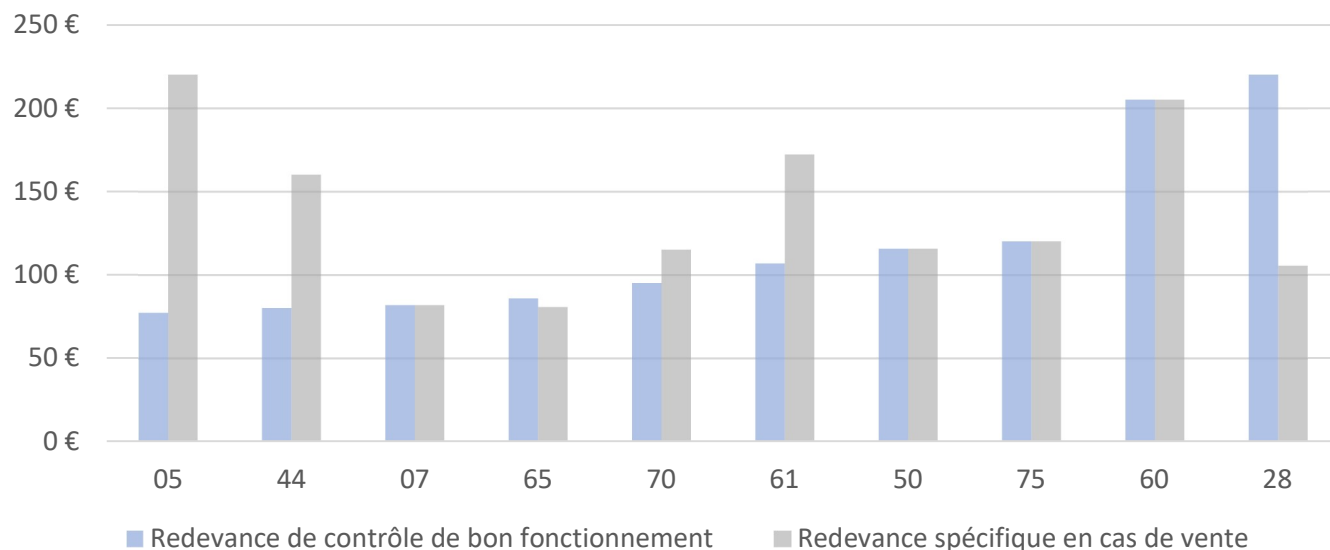
En ce qui concerne les recettes, 5 collectivités sur 10 ont des recettes moyennes par contrôle situées entre 170 et 300 €. Cela semble cohérent au regard des montants moyens de redevances constatées pour les contrôles (voir ci-après).

Ces indications permettent d'analyser la stratégie budgétaire mise en place par les SPANC et la cohérence des résultats au regard de l'organisation des services.



## Montant des redevances : contrôles de bon fonctionnement

### Montant de la redevance de contrôle de bon fonctionnement et vente



| Montant de la redevance CBF |       |       |
|-----------------------------|-------|-------|
| DC196                       | Méd.  | Moy.* |
| (10 valeurs)                | 101 € | 120 € |

\* pondérée par le nombre de CBF

| Montant de la redevance CBF spécifique vente |       |       |
|----------------------------------------------|-------|-------|
| DC196.1                                      | Méd.  | Moy.* |
| (10 valeurs)                                 | 118 € | 173 € |

\* pondérée par le nombre de CBF liés aux ventes

### Éléments de définition

*Indicateur réglementaire & Indicateur FNCCR*

**DC196 :** Tarif TTC du contrôle de bon fonctionnement

« Il s'agit du montant de la redevance forfaitaire la plus couramment appliquée pour la prestation de contrôle de bon fonctionnement et d'entretien de l'installation ANC. »

**DC196.1 :** Tarif TTC du contrôle de bon fonctionnement spécifique aux cas de ventes (contrôle sur demande propriétaire ou notaire)

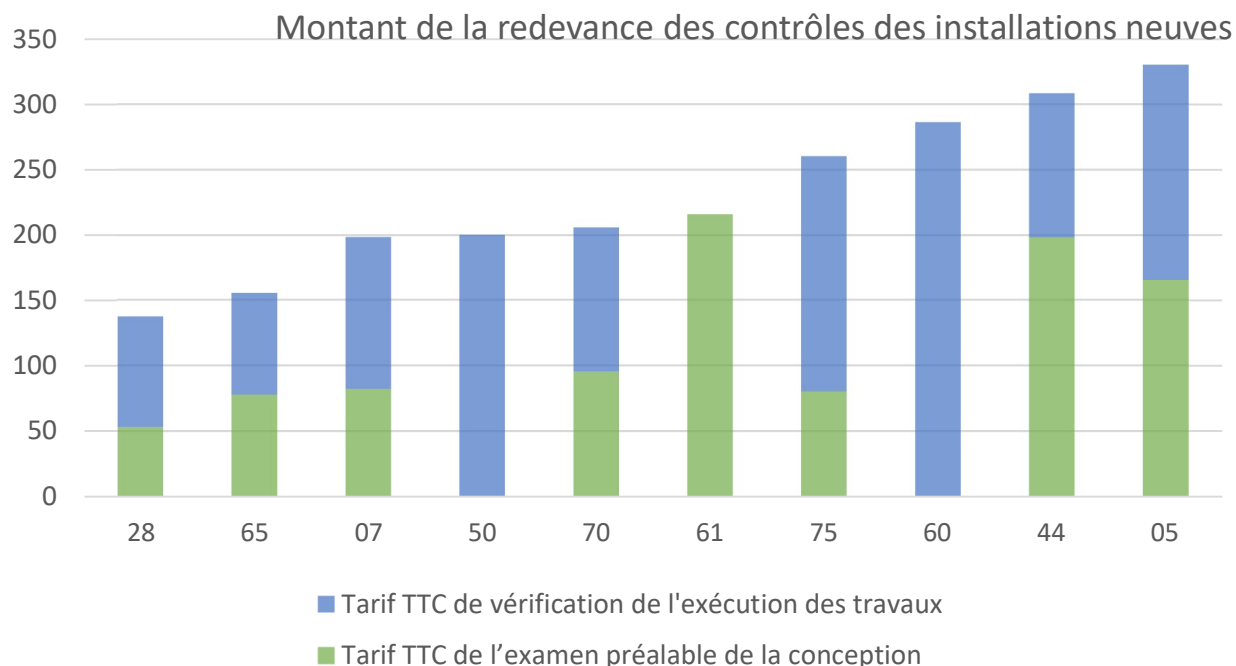
Le montant moyen de la redevance pour un contrôle de bon fonctionnement (hors tarif spécifique en cas de vente) est de 120€. La médiane se situe à 101€.

Sur le groupe, une seule collectivité pratique une annualisation de la redevance, la collectivité 28, avec un tarif annuel de 22€ et un contrôle tous les 10 ans. Une fois la redevance annuelle cumulée sur la périodicité de contrôle, la pratique de la redevance annualisée entraîne donc un montant de redevance (une fois rapporté au contrôle) très élevé.

Les collectivités ayant les redevances pour contrôle de bon fonctionnement les plus basses ont souvent des redevances pour contrôles spécifiques liés aux ventes, contrôles effectués à la demande des propriétaires et des notaires, plus importantes.



## Montant des redevances : contrôles du neuf



### Eléments de définition

#### Indicateurs réglementaires

**DC325 :** Tarif TTC du contrôle de bon fonctionnement

« Il s'agit du montant de la redevance forfaitaire la plus couramment appliquée pour la prestation de contrôle de bon fonctionnement et d'entretien de l'installation ANC. »

**DC326 :** Tarif TTC du contrôle de bon fonctionnement spécifique aux cas de ventes (contrôle sur demande propriétaire ou notaire)

| Redevance Examen préalable de conception |      |       |
|------------------------------------------|------|-------|
| DC325                                    | Méd. | Moy.* |
| (10 valeurs)                             | 81 € | 103 € |

\* pondérée par le nombre d'examens préalables de conception

| Redevance Vérification des travaux |       |       |
|------------------------------------|-------|-------|
| DC326                              | Méd.  | Moy.* |
| (10 valeurs)                       | 114 € | 127 € |

\* pondérée par le nombre de contrôles de vérification des travaux

Les contrôles des installations neuves est double : d'une part le SPANC doit contrôler la compatibilité des projets avec les prescriptions techniques réglementaires et le contexte de l'immeuble, et d'autre part il vérifie l'exécution des travaux par rapport au projet initial et à la réglementation.

Ces deux contrôles donnent lieu à l'établissement de redevances, pour financer le service rendu ; le plus souvent, les SPANC facturent deux redevances, une après chacun des contrôles, mais parfois le choix est fait de facturer le service en une seule fois, suite au contrôle de réalisation des travaux (cas de la collectivité 60).

Les contrôles des installations neuves sont facturés entre 135€ et 330€ TTC (contrôles conception + réalisation), la plupart des collectivités se situant entre 200€ et 300€.

Si l'on décompose le tarif pour le contrôle du neuf, le contrôle de conception représente 103€ en moyenne (moyenne comprenant les 2 collectivités qui ne le facturent pas), et le contrôle de bonne exécution des travaux représente 127€ en moyenne (moyenne qui là encore inclut les cas où cette redevance porte également le tarif de l'examen de conception).



Pour participer à l'analyse comparative FNCCR, sur l'eau potable, l'assainissement collectif ou non collectif, n'hésitez pas à nous contacter : [analysecomparative@fnccr.asso.fr](mailto:analysecomparative@fnccr.asso.fr)